

NOUVELLES CONCERNANT L'ENFANT PARRAINE

Pour favoriser le suivi et la relation avec l'enfant que vous parrainez, vous recevrez en principe deux fois par année de ses nouvelles. En cas d'événements particuliers (maladie, accident, changement de lieu d'habitation, de formation ...) vous serez tenus au courant, pour que vous puissiez penser à lui et le soutenir.

En tout temps, vous pouvez prendre contact avec la personne responsable des parrainages pour avoir des nouvelles plus régulières, des compléments d'informations.

LES MOYENS DE COMMUNICATIONS

Les moyens suivants sont à votre disposition pour entretenir la relation avec l'enfant que vous parrainez :

- **Par mail** : En utilisant l'adresse suivante : banakivuvu@yahoo.fr. Cette boîte aux lettres est relevée régulièrement par une personne de l'équipe et les mails sont ainsi transmis aux enfants concernés. Comme les connexions par internet sont limitées et de mauvais débit à Kinshasa, il faut éviter d'envoyer des photos.

- **Par courrier** : Vous êtes informés à l'avance des voyages de personnes se rendant à Kinshasa et mettant quelques kilos de leur bagages à notre disposition. Ils ont lieu environ deux à quatre fois par année. C'est l'occasion d'écrire une **lettre**, de joindre des **photos** voire un **CD contenant une vidéo**.

La vidéo est un moyen de rendre plus vivante et concrète la relation, et les enfants l'apprécie particulièrement. Elle permet à l'enfant de vous rencontrer, de voir qui vous êtes et de vous entendre lui parler personnellement. Les enfants de leur côté aiment aussi se faire filmer pour vous parler.

De manière générale, les enfants attendent impatiemment votre courrier lorsque quelqu'un arrive à Kinshasa. Les lettres sont lues et relues, gardées précieusement, ainsi que les photos qui en plus de circuler dans les mains de tous, finissent souvent par être accrochées au-dessus du lit, gardées dans une poche ou dans un coin de leurs affaires.

LES CADEAUX/DEMANDES DES ENFANTS

Compte tenu de la forte propension des enfants parrainés à faire des demandes multiples et variées à leur parrain/marraine en Europe, nous avons dû établir des règles d'entente avec l'équipe à Kinshasa concernant les cadeaux. Celle-ci a également décidé que l'argent des cadeaux servira à répondre aux besoins réels des enfants et non à de l'accessoire.

Deux occasions sont propices pour faire des cadeaux : Noël et l'anniversaire de l'enfant parrainé, mais selon les dispositions suivantes :

- **Pour Noël**, l'équipe sur place organise une fête de Noël avec les enfants parrainés, et chacun d'eux reçoit une tenue vestimentaire neuve (tee-shirt, pantalon, éventuellement ceinture et chaussures), avec **la somme de CHF 40.-** que chaque parrain/marraine verse si elle en a la possibilité.
- **Pour l'anniversaire**, il est proposé de verser **une somme de CHF 40.-**. Cet argent est placé dans une caisse commune pour les anniversaires de tous les enfants parrainés et sert à l'achat de vêtements pour chaque enfant, qui se fait une fois au cours de l'année, au mois de juin.

Quelques semaines avant l'anniversaire de l'enfant que vous parrainez, un courrier vous sera envoyé pour vous rappeler sa date d'anniversaire, la possibilité d'y participer financièrement et de lui envoyer un message.

Si en plus de ces recommandations, vous désirez lui faire un cadeau pour une occasion spéciale, nous vous demandons de prendre contact avec la personne responsable des parrainages afin qu'elle se renseigne auprès de l'équipe à Kinshasa à ce sujet.

De manière générale, nous vous recommandons de ne pas répondre directement aux demandes éventuelles de l'enfant parrainé, mais d'en informer la responsable des parrainages afin d'être orienté au mieux dans vos choix et d'éviter des erreurs qui pourraient avoir des répercussions gênantes pour l'enfant et son entourage.

LE VERSEMENT DE VOTRE SOUTIEN

Pour faciliter le travail de la trésorière en Suisse et le suivi à Kinshasa, nous vous demandons de tenir compte des points suivants :

- **Versement mensuel ou trimestriel régulier** du montant du parrainage en mentionnant le nom de l'enfant ainsi que la période concernée.
- Pour le versement de sommes extraordinaires, nous vous demandons de spécifier le nom de l'enfant concerné et l'objet de ce versement (Noël, anniversaire, don spécial, frais médicaux,...) afin que l'attribution de votre soutien soit conforme à votre désir.

Vos paiements sont à effectuer sur le **CCP 17-592015-3 au nom de Association Kivuvu, 1806 St-Légier**. Si nécessaire, nous pouvons vous faire parvenir des bulletins de versement. Toutefois, dans la mesure du possible, nous vous prions ne pas verser au guichet postal, mais d'effectuer un virement postal ou bancaire, afin de réduire les taxes postales relativement élevées.

ADRESSES DE CONTACT

Notre site internet contient différentes informations et nouvelles de la mission à Kinshasa : www.kivuvu.net

Kristel Pache, qui s'occupe des parrainages pour la Suisse, se tient à votre disposition pour les questions ou besoins que vous rencontrerez au cours de votre engagement envers votre enfant.

Kristel Pache – Impasse de la forêt 8 – 1700 Fribourg – 078 717 94 39 – 026 481 21 15 – e-mail : >parrainage.kivuvu@gmail.com<.